

Afin de finaliser l'inscription, les parents prendront ensuite rendez-vous avec la directrice de l'école au 05-53-27-91-00.

Seront inscrits à l'école :

- les enfants dont les familles seront nouvellement arrivées sur la commune,
- les enfants de 3 ans (nés en 2023),
- les enfants de 2 ans (nés en 2024, dans la limite des places disponibles, décision en juin).

Documents nécessaires pour l'admission à l'école :

- la photocopie du livret de famille,
- le certificat d'inscription délivré par le Maire de la commune,
- les photocopies des pages de vaccinations du carnet de santé,
- le certificat de radiation de l'ancienne école (pour les élèves arrivant d'une autre commune).



SANTÉ

COLLECTE DE SANG SALLE RENÉ COICAUD À BERGERAC

La prochaine collecte de sang sur Bergerac aura lieu de 15h à 19h salle René Coicaud, Rue du Sergent Rey, Quartier la Brunetière à BERGERAC.

- Lundi 13 avril,
- Mardi 14 avril,
- Mercredi 15 avril.

Rendez-vous sur <https://dondesang.efs.sante.fr>
ou secrétariat à Périgueux au 05 53 45 52 40.

Les personnes se présentant spontanément sont également acceptées sous réserve de créneaux disponibles.

Conditions : Avoir entre 18 et 70 ans révolus, peser + de 50 kg.

Se munir d'une pièce d'identité.

Bien s'hydrater et manger avant le don.

VOTRE PROCHAIN DON DE SANG C'EST PAR LÀ!

Bergerac
Espace René Coicaud
Lundi 13 avril
Mardi 14 avril
Mercredi 15 avril **15h - 19h**

SUR RENDEZ-VOUS
EFS - Don de sang...

ANIMATIONS DE LA COMMUNE

- Quine - Club de l'amitié - 14 avril - 14 h 15
- Bric à Brac - Comité des fêtes - 19 avril - de 7 h à 18 h
- Soirée Karaoké - Vocal'ease - 25 avril - 19 h
- Omelette à l'aillet - AIPE - 1er mai - 9 h à 14 h
- Quine - Club de l'amitié - 12 mai - 14 h 15
- Festival Jazz Pourpre - 23 mai à partir de 15 h

Le Lien Gardonnais

Informations municipales Avril 2026

Pour nous retrouver :
<http://gardonne-ville.fr>
mairiedegardonne@orange.fr
Facebook : Mairie de Gardonne



N°217

LE MOT DU MAIRE

Chères Gardonnaises, chers Gardonnais,

Le 15 mars dernier, vous avez été 60 % de votants à choisir la reconduction de la liste « Construisons Ensemble » que j'avais eu l'honneur de présenter à vos suffrages.

Soyez assurés de ma sincère reconnaissance.

Les membres du conseil municipal et moi-même allons mettre en œuvre notre volonté et notre expérience afin de gérer avec pragmatisme les affaires communales et continuer à être proches de vous, pour vous et avec vous.

Ce mois d'avril, lors du prochain conseil municipal, nous voterons le budget 2026 afin de débiter les travaux du restaurant scolaire et, enfin terminer ceux du gymnase Fernand Mourgues.

Côté associatif, le 19 avril, aura lieu le traditionnel Bric-à-Brac. Le 25 avril, une soirée karaoké vous sera proposée, et le 1^{er} mai, vous pourrez venir déguster la traditionnelle omelette à l'aillet préparée par l'association des parents d'élèves.

Nous vous attendons nombreux lors de chacune de ces manifestations !

Soyez sûrs que notre plus grand désir est de continuer à construire le Gardonne de demain, ensemble !

Je vous souhaite un très bon mois d'avril.

Bien à vous,

Votre Maire,

Pascal Delteil.





INFORMATIONS MUNICIPALES

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL 20 MARS 2026

Le vendredi 20 mars 2026 à 19 h, s'est tenue la réunion du conseil municipal.

Ordre du jour : installation du conseil municipal, élection du Maire, détermination du nombre d'adjoints, élection des adjoints, lecture et remise d'une copie de la charte de l' élu local.

Installation du conseil municipal

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, maire qui a déclaré les membres du conseil municipal présents et absents installés dans leur fonction.

Madame Séverine BORDAS est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

Élection du maire (N° DE 019BIS 2026).

CONSIDÉRANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue sous la présidence de Mme Béatrice FEYTOU.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise à l'issue du premier tour de scrutin :

- 19 suffrages exprimés pour ;

Le conseil municipal, par :

- 19 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

ÉLIT Monsieur Pascal DELTEIL, maire de la commune de Gardonne ;

INSTALLE Monsieur Pascal DELTEIL en qualité de maire de la commune de Gardonne ;

AUTORISE Monsieur Pascal DELTEIL à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

Détermination du nombre d'adjoints (N° DE 020 2026)

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales,

Après une heure de pratique, les participants se sont réunis dans l'école de musique où Christophe leur a présenté les projets autour de cette activité, le spectacle "Xpériences" qui aura lieu au Centre événementiel "L'Étincelle" de Bergerac le 13 juin, avec une prestation multirythmique pour ceux qui le souhaiteront.



Enfin, un calendrier des prochains ateliers de Multirythmie leur a été distribué avant de finir la journée par un pot de l'amitié.

Voici les dates des ateliers, gratuits et ouverts à tous :

- les mercredis 8 avril, 22 avril 6 mai, 20 mai, 3 juin de 17 à 18 h,
- les dimanches 5 avril, 26 avril, 10 mai, 7 juin de 11 à 12 h.

N'hésitez pas à venir découvrir cette activité seul, en famille ou entre amis !

POÉSIE ET MULTIRYTHMIE À LA CABANE À LIVRES

Dimanche 22 mars 2026, les enfants ayant participé à l'atelier poésie et



multirythmie organisé par *Cultive ta lecture* à la pause méridienne ont présenté leurs réalisations sous la conduite d'Éric (Lord Bitum) du Trèfle Gardonnais.

Les poèmes sur le thème de la cuisine étaient accompagnés par des percussions originales sorties des cuisines : faitout, soupières, louche et couverts mais aussi éponges, fouet ou cuillère à glace.

Un moment ludique pour tous.



VIE SCOLAIRE

INSCRIPTIONS RENTRÉE 2026

Les familles désireuses d'inscrire leurs enfants à l'école publique de Gardonne pour la rentrée scolaire de septembre 2026 devront se présenter à la mairie de la commune de Gardonne à partir d'avril 2026.

THÉÂTRE "LES GARDONS"

Samedi 21 mars 2026, le rideau est tombé après 4 représentations très applaudies pour nos 17 joueurs dont 2 séances avec salle comble.

Moments très sympathiques pour leur nouveau spectacle : " Les Gardons au pays de l'amour".

Nouveauté cette année : La troupe "Les Gardons" se déplace et fait une représentation à la salle des fêtes du Fleix le samedi 11 avril 2026 à 20h30.



ASSOCIATION INDÉPENDANTE DES PARENTS D'ÉLÈVES

Gardonnais, Gardonnaises,
Cette année encore l'Association Indépendante des Parents d'Elèves de Gardonne organise l'omelette à l'aillet.

Retrouvez nous le 1^{er} mai 2026 de 9 h à 14 h pour déguster une omelette ou simplement manger votre dessert avec une part de gâteau.

Cette animation nous aide considérablement dans nos projets pour permettre d'offrir des équipements pour les enfants dans la cours de l'école, de participer aux sorties scolaires de fin d'année mais aussi de proposer des animations gratuites comme le carnaval cette année.

On vous attend nombreux et nombreuses !

Le bureau de l'AIPE.

TRÈFLE GARDONNAIS

Le 21 Mars, le Trèfle Gardonnais inaugurait son tout nouvel ESPACE MULTIRYTHMIE au Complexe Fernand Mourgues. Plusieurs structures musicales, dont la fabrication avait été financée par le Conseil Départemental via le Budget Participatif, ont été installées sur l'un des terrains de tennis, pour 3 mois. Lors de cette journée, une vingtaine de personnes de tous âges ont pu découvrir un atelier de Multirythmie, animé par son créateur Christophe Rougier.

Chacun a été conquis par ce moment de partage alliant des exercices ludiques de rythme qui favorisent le travail de la mémoire notamment mais aussi de la coordination, ceci en utilisant le corps et du matériel recyclé ou détourné, participant en même temps à la préservation de l'environnement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de Gardonne étant de 19 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 5.

Le conseil municipal, par :

- 19 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

DÉCIDE de fixer à 4, le nombre d'adjoints au maire,

AUTORISE Monsieur le Maire Pascal DELTEIL à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

Élection des adjoints (N° DE 021 2026)

CONSIDÉRANT les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDÉRANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDÉRANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise à l'issue du premier tour de scrutin :

- 19 suffrages exprimés pour la liste de Marie-Christine TOURENNE ;

Le conseil municipal, par :

- 19 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

ÉLIT la liste de Marie-Christine TOURENNE de la tête de liste ;
INSTALLE

Madame Marie-Christine TOURENNE en qualité de 1^{ère} adjointe ;
Monsieur Frédéric GAUTHIER en qualité de 2^{ème} adjoint ;
Madame Béatrice FEYTOUT en qualité de 3^{ème} adjointe ;
Monsieur Michel BERNARD en qualité de 4^{ème} adjoint ;

AUTORISE Monsieur le Maire Pascal DELTEIL, maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

Lecture et remise d'une copie de la Charte de l'élu local

Monsieur DELTEIL Pascal, Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local et à sa distribution.

Ce document énonce les principes déontologiques que tout élu local devra respecter dans l'exercice de son mandat.

Prochain conseil le 29 avril à 19 heures

RÉSULTATS ÉLECTIONS MUNICIPALES

Inscrits : 1 134

Votants : 665

Blancs : 46

Nuls : 37

Liste "Construisons ensemble" (Pascal DELTEIL) : 582 voix

Votes exprimés : 582.

La liste "Construisons Ensemble" obtient 87,30 % des votants.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 20 mars à 19h, salle du conseil municipal, a eu lieu l'élection du maire et des adjoints.

La doyenne de l'assemblée, présidente de cette assemblée, Béatrice FEYTOUT, a procédé à la lecture des documents afférents à l'élection du maire.

À l'unanimité, **Pascal DELTEIL** a été réélu Maire pour un 4^{ème} mandat.

Une fois le nombre d'adjoints déterminé, ont été élus à l'unanimité :

1^{ère} adjointe : **Christine TOURENNE**

2^{ème} adjoint : **Frédéric GAUTHIER**

3^{ème} adjointe : **Béatrice FEYTOUT**

4^{ème} adjoint : **Michel BERNARD**

Conseillers municipaux :

Séverine BORDAS

Christophe BAEZA

Marie-Claude JAVERTZAT

Sylvain CONNANGLE

Christelle CHATEAUNEUF

Patrick LE CLAINCHE

Jennifer LAFAYSSE

Sylvain ROOY

Hélène MINEAU

Paul CHAUMONT

Fatima RODRIGUES DA SILVA

Bruno DE CONTI

Chloé BRANCO

Alain FAVARD.



Conseillers supplémentaires :

Hélène BEDUBOURG

Philippe GUICHARD.



ACTUALITÉS

CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le 1^{er} avril, ce n'est pas un poisson d'avril, les premiers travaux de terrassement ont débuté sur le site du futur restaurant scolaire.

Souhaitons qu'ils se déroulent selon le programme prévu. En mai, sera organisée la pose de la première pierre.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Vous êtes invités à participer à la cérémonie commémorative de la Victoire du 8 mai 1945 qui se déroulera au Monument aux Morts de Gardonne à 11 h 30.

Cette cérémonie aura lieu en présence des membres du conseil municipal, des associations d'anciens combattants, des enfants de Gardonne, du Trèfle Gardonnais et de la Chorale les Choeurs Unis.

Un vin d'honneur vous sera offert à la fin de la cérémonie.



**8 MAI
1945**



VIE ASSOCIATIVE

BRIC-À-BRAC

Le 32^{ème} bric-à-brac organisé par le Comité des Fêtes aura lieu dans les rues de Gardonne le dimanche 19 avril.

Coût de l'emplacement : 2,50 € le mètre.

Tél : 06.15.26.49.39 ou 05.53.27.20.38

Email : comitedesfetesdegardonne@sfr.fr

ou remplir le coupon-réponse qui se trouve sur Panneau Pocket ou à la mairie et le porter à la mairie avec son règlement.

